

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/AVR/052	<b>OBJET :</b>  AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2015
<b>Date du conseil municipal</b> 04/04/2016	
<b>Date de la convocation</b> 25/03/2016	
<b>Date de l'affichage</b> 25/03/2016	

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 mars 2016.

**Etaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÈM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Rachida MOUALI, Pascal D'HOKER.

**Etaient absents représentés :**

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Claude GODART
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Simone JEROME
- Pierre GUILLOU, représenté par Serge SAUSSIER

Madame Medhi BENSALÈM est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015/AVR/051 en date du 13 avril 2015 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2015 du service annexe de l'assainissement,

Vu la délibération n°2016/AVR/049 de ce jour par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de 230 454,70 € et l'excédent d'investissement de 40 021,33 € que présente le compte administratif 2015,

CONSIDERANT le déficit de clôture des restes à réaliser d'investissement pour la somme de 64 542,00 €,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2016,

Vu le budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

CONFIRME le report, au budget primitif 2016, sous l'imputation « 002 » des recettes de la section de fonctionnement de la somme de 205 934,03 €.

**ARTICLE 2 :**

CONFIRME le report, au budget primitif 2016, sous l'imputation « 001 » des recettes de la section d'investissement de la somme de 40 021,33 €.

**ARTICLE 3 :**

CONFIRME l'affectation, au budget primitif 2016, en réserve sous l'imputation « 1068 » aux recettes de la section d'investissement la somme de 24 520,67 €.

**ARTICLE 4 :**

PREND acte du report, au budget primitif 2016, des restes à réaliser dépenses de la section d'investissement pour la somme totale de 98 712,00 € et de celui des restes à réaliser recettes de la même section pour la somme totale de 34 170,00 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 4 avril 2016



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160404-2016-AVR-052-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2016  
Date de réception préfecture : 15/04/2016



République française - Seine et Marne

### FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT EN EUROS
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2015.....	259 836,37 ✓
	Excédent de Fonctionnement reporté	162 865,22 ✓
	Dépenses de l'exercice 2015.....	192 246,89 ✓
	<b>A = Résultat de Clôture</b>	<b>230 454,70 ✓</b>
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2015.....	235 837,13 ✓
	déficit d'Investissement reporté	41 818,46 ✓
	Dépenses de l'exercice 2015.....	153 997,34 ✓
	<b>B = Excédent de l'exercice</b>	<b>40 021,33 ✓</b>
	Restes à réaliser Recettes 2015	34 170,00 ✓
	Restes à réaliser Dépenses 2015	98 712,00 ✓
	<b>C = Résultat des Restes à réaliser</b>	<b>-64 542,00</b>
<b>D = B + C = Résultat de Clôture</b>	<b>-24 520,67</b>	

Les résultats de clôture des deux sections feront l'objet d'une affectation au Budget Primitif 2016 de la façon suivante:

en 1068 (RI): 24 520,67 € ✓  
en 002 (RF): 205 934,03 € ✓  
en 001 (RI): 40 021,33 € ✓

Le Receveur Municipal

Valérie GROLLEAU

13, rue  
Fontaine  
77370  
NANGIS

MME GROUPE  
INSPECTRICE DIV

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-2016-0404-2016-AVR-052-DE  
Date de transmission: 15/04/2016  
Date de réception préfecture: 15/04/2016

Tout courrier doit être impérativement et "impersonnellement" adressé à monsieur le maire.

Hôtel de ville - BP 55 - 77370 Nangis - Tél. 01 64 60 52 00 - Fax 01 64 60 52 08 - e-mail maire@mairie-nangis.fr

